



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : domaines

Question écrite n° 72906

Texte de la question

M. André Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences induites notamment pour les petites communes par l'arrêté paru au Journal officiel du 1er janvier 2002, qui relève le seuil d'intervention obligatoire des agents des domaines. Le seuil de consultation obligatoire des services du domaine passe en effet de 30 490 EUR à 76 225 EUR. Cette mesure va ainsi priver des milliers de collectivités locales d'une expertise fiable et objective et quelque 30 000 opérations immobilières, du fait du relèvement du seuil, échapperont désormais au contrôle des domaines. Cette mesure est profondément regrettable car l'intervention des services de l'Etat garantit la transparence des opérations engagées et l'égalité de traitement des citoyens. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de remédier à ce problème.

Données clés

Auteur : [M. André Berthol](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72906

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 816